

Règlement du concours photo

« La ville fait son cinéma »



Ce concours est organisé par le **Club Audiovisuel de Vichy** dans le cadre du festival international de très courts métrages « **Un brin de Court** » à Vichy les **21 et 22 novembre 2026**.

Article 1 – Objet du concours



Dans le cadre du festival **Un brin de Court**, l'association organisatrice propose un concours photographique intitulé :

« **La ville fait son cinéma** »

Le principe est de prendre une photo **qui pourrait évoquer le décor urbain d'un film, quel que soit son genre.**

Les images doivent suggérer une **atmosphère cinématographique**, une histoire ou un mystère et bien entendu avoir une **qualité esthétique indéniable.**

Article 2 – Participants

Le concours est **ouvert à tous les photographes**, amateurs ou professionnels.

La participation est **gratuite**.

Les organisateurs sélectionneront entre **20 et 25 photographies** qui seront exposées pendant le festival et notamment soumises au vote du public.

Article 3 – Conditions techniques

- Les photos doivent être fournies au format **30x40 cm (vertical ou horizontal)** en **couleur ou noir & blanc**, sans marge, et devront être **encadrées** dans un cadre simple (noir ou blanc) sans passe-partout.
- Les photomontages et manipulations de type IA sont interdits.

Article 4 – Dépôt des photos encadrées

Chaque participant peut proposer **jusqu'à 3 photographies**.

Elles devront parvenir chez notre partenaire FNAC Vichy, centre commercial les 4 chemins, au plus tard le **1er novembre 2026** accompagnées de la fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.viff.info.

Important :

Cette fiche devra être imprimée et fixée soigneusement au dos du cadre.



Article 5 – Sélection

Un comité de sélection choisira entre **20 et 25 photographies finalistes**.

Les auteurs sélectionnés seront prévenus par mail et/ou téléphone.

Article 6 – Exposition

Les photographies sélectionnées feront l'objet d'une exposition intitulée « **La ville fait son cinéma** » présentée pendant le festival **Un brin de Court samedi 21 et dimanche 22 novembre 2026** au théâtre du Backstep.

Article 7 – Prix

- Prix du public (vote sur place, en direct, pendant le festival)
- Prix du jury du festival
- Prix coup de cœur FNAC

Chaque participant recevra une attestation de sélection et chaque lauréat un **trophée et un bon d'achat de 100 € chez notre partenaire FNAC Vichy**.

Une photo ne peut être primée qu'une seule fois.

Les 3 photos gagnantes seront exposées jusqu'à fin décembre à la FNAC Vichy.

En cas d'absence lors de la remise des prix, les lauréats seront prévenus par mail et/ou téléphone. Les résultats du concours seront visibles sur le site internet du festival.

Article 8 – Remise des prix

Elle aura lieu dimanche 22 novembre après-midi au théâtre du Backstep pendant la cérémonie de clôture du festival « Un Brin de Court ». Il est prudent de réserver vos places en avance à la billetterie de la FNAC à Vichy dès que celle-ci sera ouverte.

Article 9 – Droits d'utilisation des images

Les participants cèdent aux organisateurs **les droits d'utilisation et d'exploitation des œuvres sélectionnées sans limitation de durée**, notamment pour :

- publications
- communication du festival.

Aucune œuvre ne fera l'objet d'exploitation commerciale sous quelque forme que ce soit. Par ailleurs, les lauréats autorisent la citation de leurs nom et prénom notamment dans la presse.

Les tirages pourront être récupérés sur place, au théâtre du Backstep, dans un délai de 15 jours par les auteurs. Aucun envoi postal ne pourra être fait.

Passé ce délai, les tirages resteront la propriété du Club Audiovisuel de Vichy.

Article 10 – Responsabilité

Les participants garantissent être les auteurs des photographies proposées et disposer de tous les droits nécessaires.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas d'annulation ou de changements de dates ou encore de litige relatif aux droits d'auteur.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement**.
